



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Exco & Associés



Exco & Associés
L'Aiglon
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
France

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane
Rue du professeur Raymon Garcin
97200 Fort de France
Ce rapport contient 37 pages
Référence : AB 12 2 12



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Exco & Associés
L'Aiglon
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
France

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Siège social : Rue du Professeur Raymond Garcin – 97200 Fort de France
Capital social : € 2 391 105

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain marqué par la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 9 mai 2012

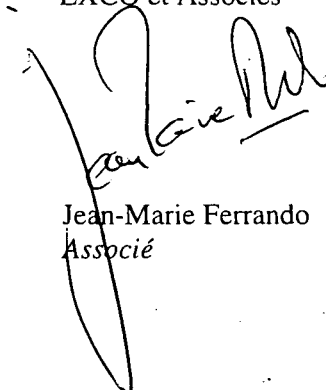
Toulouse, le 9 mai 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

EXCO et Associés



Arnaud Bourdeille
Associé



Jean-Marie Ferrando
Associé

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL ANTILLES - GUYANE

Bilan au 31 décembre 2011
(En euros)

Actif	31/12/2011	31/12/2010	%
Caisse, banques centrales, C.C.P	5 704 902,37	3 433 302,93	66,16
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	1 462 772 048,48	1 354 737 685,99	
Opérations avec la clientèle	172 760 354,85	158 222 007,94	
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à	344 321,49	365 206,01	
Parts dans les entreprises liées	3 895 697,33	3 610 805,33	
Crédit-bail et location avec option			
Location simple			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	1 930 023,44	1 219 922,59	58,21
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	8 140 446,97	8 534 777,69	NS
Comptes de régularisation	7 572 461,31	7 324 719,87	3,38
Total de l'actif	1 663 120 256,24	1 537 448 428,35	8,17

Passif	31/12/2011	31/12/2010	%
Banques centrales,			
Dettes envers les établissements de crédit	1 526 844 077,56	1 425 055 201,74	7,14
Opérations avec la clientèle	56 223 027,34	47 819 432,40	17,57
Dettes représentées par un titre	15 112 401,08	15 465 945,81	-2,29
Autres passifs	5 702 589,78	6 052 667,15	-5,78
Comptes de régularisation	18 378 107,22	7 818 158,33	135,07
Provisions	4 182 042,73	3 569 879,21	
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	15 734 313,55	13 274 313,55	18,53
Capitaux propres hors FRBG	20 943 697	18 392 830	
Capital souscrit	2 391 105,00	2 391 060,00	0,00
Primes d'émission			
Réserves	16 001 770,18	12 440 335,74	
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions			
Report à nouveau (+/-)		-246 745,05	
Résultat de l'exercice (+/-)	2 550 821,80	3 808 179,49	-33,02
Total du passif	1 663 120 256,24	1 537 448 428,37	

Hors bilan	31/12/2011	31/12/2010	%
Engagements donnés :			
Engagements de financement	14 562 475,07	11 956 936,42	21,79
Engagements de garantie	6 146 645,50	4 859 372,58	26,49
Engagements sur titres			
Engagements reçus :			
Engagements de financement	40 400 000,00	40 400 000,00	0,00
Engagements de garantie	5 042 947,78	5 102 563,24	-1,17
Engagements sur titres			

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL ANTILLES - GUYANE

Compte de résultat au 31 décembre 2011
(En euros)

	31/12/2011	31/12/2010	%
Intérêts et produits assimilés	62 030 823,50	55 306 537,44	12
Intérêts et charges assimilés	-49 067 526,32	-40 873 422,50	20,05
Produits sur opérations de crédit-bail et			
Charges sur opérations de crédit-bail et			
Produits sur opérations de location			
Charges sur opérations de location simple			
Revenu des titres à revenu variable	21 302,05	27 425,03	-22,33
Commissions (produits)	6 161 295,96	5 686 391,05	8,35
Commissions	-2 571 199,75	-2 425 579,00	6,00
Gains ou pertes sur opérations des	-313,97	-426,51	NS
Gains ou pertes sur opérations des			
Autres produits d'exploitation bancaire	169 678,16	160 738,89	5,56
Autres charges d'exploitation bancaire	-990 389,49	-621 993,98	
Produit net bancaire	15 753 670,14	17 259 670,42	-8,73
Charges générales d'exploitation	-7 069 637,06	-7 034 668,42	0,50
Dotations aux amortissements et aux	-152 840,07	-98 972,80	54,43
Résultat brut d'exploitation	8 531 193,01	10 126 029,20	-15,75
Coût du risque	-822 485,00	266 335,44	NS
Résultat d'exploitation	7 708 708,01	10 392 364,64	-25,82
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-20 884,52	-16 429,02	27,12
Résultat courant avant impôt	7 687 823,49	10 375 935,62	-25,91
Résultat exceptionnel	1 617,30	1 079,59	49,81
Impôts sur les bénéfices	-2 678 618,99	-3 618 835,72	-25,98
Dotations/reprises de FRBG et provisions	-2 460 000,00	-2 950 000,00	-16,61
Résultat net	2 550 821,80	3 808 179,49	-33,02

Annexes aux comptes annuels au 31/12/2011

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel fait partie de la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, qui est elle-même affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central au sens des dispositions des articles 511-30 et suivants du Code monétaire et financier. L'organe central est chargé de veiller à la cohésion du réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements affiliés, en prenant toutes les mesures nécessaires pour garantir leur liquidité et leur solvabilité. Au Crédit Mutuel, ces dispositions se traduisent notamment par l'alimentation, à hauteur de 2% des dépôts, d'un compte ouvert à la Caisse centrale du Crédit Mutuel destiné à garantir, en cas de besoin, la liquidité des affiliés.

- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Impact de la crise financière

Conformément aux recommandations de transparence financière édictées par le Groupe de Travail associant le Secrétariat Général de la Commission Bancaire, la Fédération Bancaire Française et l'Autorité des Marchés Financiers, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane confirme qu'elle ne détient ni ne présente aucune exposition à des risques sur les produits complexes et illiquides, et n'a donc enregistrée aucune perte de valeur sur ce même type de produits.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sont établis en euros.

Les comptes qui sont présentés ont été établis conformément aux principes comptables généraux ainsi qu'aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- La continuité de l'exploitation
- La permanence des méthodes
- L'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n°2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

1.1 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été enregistrée durant l'exercice 2011.

1.2 Evaluation des créances et dettes

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts.

Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat.

Au bilan, les commissions reçues qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

1.3 Créances douteuses

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- En cas de survenance d'une échéance impayée de plus de neuf mois aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours.
- Lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.).
- Lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

Le système de « contagion » est en vigueur dans le groupe, à savoir, la classification en créance douteuse d'un encours accordé à une personne physique ou morale entraîne l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts comptabilisés des créances douteuses sont provisionnés à 100%.

Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence.

Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux

prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC 2003/03, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». Ce processus est automatisé et la faculté de dérogation à ce principe introduite par l'avis n° 2 Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts.

Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat.

Au bilan, les commissions reçues qui font l'objet d'un étalement sont intégrées à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

003/G du 18 décembre 2003 du comité d'urgence du CNC n'est pas utilisée. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

1. 4 Les titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation détenus par la Caisse Fédérale sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de provisions individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence à la situation nette est inférieure au prix d'acquisition.

1. 5 Les immobilisations

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

1. 6 Instruments financiers à terme (micro-couverture-ferme)

Aucun contrat de taux d'intérêt n'a été conclu au cours de l'exercice 2011 et , et quatre sont arrivés à échéance, ce qui porte l'encours global à 134.000k€ .Ils ont été conclus pour couvrir

des emprunts à taux variable contre une hausse des taux, en souscrivant des swaps taux fixe contre taux variable.

	Contrat	Devises	Début	Échéance	Jambe reçue	Jambe payée	Nominal	0-1 an	1-5 ans	+ de 5 ans
CM-CIC	2293350	EUR	08/10/2008	10/10/2013	1,58%	4,07%	-8 000 000		-8 000 000	
CM-CIC	2293358	EUR	08/10/2008	10/10/2014	1,58%	4,11%	-11 000 000		-11 000 000	
CM-CIC	2293358	EUR	08/10/2008	10/10/2012	1,58%	4,00%	-8 000 000	-8 000 000		
CM-CIC	2293361	EUR	08/10/2008	10/10/2012	1,58%	4,00%	-28 000 000	-28 000 000		
CM-CIC	2317388	EUR	28/11/2008	02/12/2015	1,54%	3,53%	-2 000 000		-2 000 000	
CM-CIC	2317428	EUR	28/11/2008	02/12/2015	1,54%	3,53%	-2 000 000		-2 000 000	
CM-CIC	2317448	EUR	28/11/2008	02/12/2014	1,54%	3,40%	-14 000 000		-14 000 000	
CM-CIC	2317453	EUR	28/11/2008	02/12/2013	1,54%	3,28%	-11 000 000		-11 000 000	
CM-CIC	2317481	EUR	28/11/2008	03/12/2012	1,54%	3,17%	-7 000 000	-7 000 000		
CM-CIC	2371340	EUR	13/02/2009	18/02/2013	1,54%	2,53%	-11 000 000		-11 000 000	
CM-CIC	2371384	EUR	13/02/2009	17/02/2014	1,54%	2,73%	-13 000 000		-13 000 000	
CM-CIC	2371393	EUR	13/02/2009	17/02/2012	1,54%	2,28%	-21 000 000	-21 000 000		
							Total	-134 000 000	-64 000 000	-70 000 000
										0

1. 7 Engagements à long terme accordé aux salariés.

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité.

1. 7. 1 Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles les employeurs et leurs salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers d'un contrat d'assurance de type article 83 CGI qui assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies.

1. 7. 2 Indemnités de fin de carrière et primes de médailles du travail

Un contrat a été signé en 1999 avec les Assurances du Crédit Mutuel pour la couverture des indemnités de fin de carrière et de médailles du travail.

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire

- Engagement de fin de carrière

Un ajustement a été effectuée dans le courant de l'exercice 2011 pour un montant de 248k€, le total d'engagement retenu s'élève ainsi à 1.485k€ qui est couvert à 100%.

La gestion des fonds ainsi constitués est déléguée par contrat aux Assurances du Crédit Mutuel

- Engagement médailles du travail

Un ajustement a été effectuée dans le courant de l'exercice 2011 pour un montant de 91k€, le total s'engagement retenu s'élève ainsi à 255k€

1.7.3 Droit Individuel de formation

Le Crédit Mutuel Antilles - Guyane n'a pas signé d'accord relatif au Droit Individuel de Formation et les dépenses de formation sont comptabilisées en charge au titre de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Concernant l'année 2011, 24heures ont été prises par les salariés dans le cadre du Droit Individuel de Formation et le stock d'heures acquises au 31/12/2011 s'élève à 30.447 heures.

1. 8 Les provisions pour risques et charges

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net.

La CFAG constitue une provision forfaitaire sur les crédits. Son assiette repose sur les crédits mis en force durant l'exercice.

1. 8. 1 Provision épargne logement.

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- Pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- Pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1. 8. 2 Les fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement CRBF-90-02 relatif aux fonds propres, ce fonds est constitué des montants que les entités décident d'affecter à la couverture de tels risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents à la profession bancaire, parmi lesquels l'exposition aux risques de taux et de contrepartie.

Au 31 décembre 2011, les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 15.734k€, après dotation nette de 2.460.k € au titre de l'exercice.

1.9 Impôts sur les bénéfices

Le poste "Impôt sur les bénéfices" d'un montant de 2.679.k€ comprend :

- L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, majoré de la contribution sociale ;
- Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges se rapportant aux éléments précédents ;
- L'étalement de la charge liée aux crédits d'impôt sur avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété (prêts à taux zéro) ;

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et la contribution sociale sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les banques distribuent à leur clientèle des avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété relevant du décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005. Le coût de ces prêts, sans intérêt pour la clientèle, est pris en charge par l'Etat sous la forme d'un crédit d'impôt, lui-même imposable. En application de l'avis n° 2007-B du Comité d'urgence du CNC, la constatation de la charge d'impôt sur les crédits d'impôt obtenus au titre de ces avances est étalée selon une méthode actuarielle, concomitamment au produit d'intérêt déjà enregistré sur la durée de vie de ces prêts.

1.10 Informations diverses

1.10-1 Paradis-fiscaux- Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

1.10-2 Rémunérations allouées à l'ensemble des membres des conseils d'administration.

Le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 7.114 €

1.10-3 Effectif moyen

L'effectif moyen est de 302 salariés

1.10-4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève pour 2011 à 30 k€.

Ces honoraires ont été facturés au titre du contrôle légal des comptes.

1.10-5 Information sur les événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement significatif, postérieur à la clôture des comptes de 2011.

1.11 Produits et charges exceptionnels

Il s'agit des produits et charges qui sont générés de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement.

Ont été exclus du résultat exceptionnel :

- Les éléments exceptionnels liés à l'activité courante.
- Les produits ou charges sur exercices antérieurs.

Ces éléments sont enregistrés selon leur nature dans les différents comptes de charges ou de produits du résultat courant.

Ont été également exclus du résultat exceptionnel :

- Les plus ou moins values de cession d'immobilisations.
- Les dotations ou reprises sur provisions réglementées.
- Les subventions versées ou reçues.
- Les abandons de créances.

Ces éléments ont été enregistrés dans les différents comptes de charges et produits prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

DEPRECIATIONS DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

	Encours 31/12/2011			Encours 31/12/2010		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Créances saines sur les établissements de crédit	1 462 772 048		1 462 772 048	1 354 737 686	0	1 354 737 686
Créances douteuses sur les établissements de crédit			0			0
Total (poste 3 actif bilan)	1 462 772 048	0	1 462 772 048	1 354 737 686	0	1 354 737 686
Créances saines sur la clientèle	165 254 247		165 254 247	147 806 483		147 806 483
Créances douteuses sur la clientèle	18 606 849	11 100 742	7 506 107	21 536 718	11 121 193	10 415 525
Total (poste 4 actif bilan)	183 861 096	11 100 742	172 760 354	169 343 201	11 121 193	158 222 008

Parmi les créances douteuses au 31/12/2011, les créances compromises s'élèvent à 2139K€, et font l'objet de 1685 K€ de dépréciations.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 TITRES DE PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME
 (CRC 00/03 annexe 4-3.1.3) - TABLEAU 5

VARIATION, SUR L'EXERCICE, DES PARTICIPATIONS, DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET DES AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	Participations	Parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme
Montant brut en début d'exercice	365 206	3 634 627	
Entrées dans l'exercice	0	284 892	0
- par acquisition		284 892	
- par transfert			
Sorties dans l'exercice	0	0	0
- par cession			
- par transfert			
Montant brut en fin d'exercice	365 206	3 919 519	0
- titres cotés			
- titres non cotés			
Montant cumulé des dépréciations en début d'exercice	0	23 822	
Dotations aux dépréciations	20 885		
Reprises sur dépréciations			
Montant cumulé des dépréciations en fin d'exercice	20 885	23 822	0
Total net (postes 7 et 8 actif du bilan)	344 321	3 895 697	0

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 TITRES DE PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME
 (CRC 00/03 annexe 4-3.1.3) - TABLEAU 5

VARIATION, SUR L'EXERCICE, DES PARTICIPATIONS, DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET DES AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME			
	Participations	Parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme
Montant brut en début d'exercice	365 206	3 634 627	
Entrées dans l'exercice	0	284 892	0
- par acquisition		284 892	
- par transfert			
Sorties dans l'exercice	0	0	0
- par cession			
- par transfert			
Montant brut en fin d'exercice	365 206	3 919 519	0
- titres cotés			
- titres non cotés			
Montant cumulé des dépréciations en début d'exercice	0	23 822	
Dotations aux dépréciations	20 885		
Reprises sur dépréciations			
Montant cumulé des dépréciations en fin d'exercice	20 885	23 822	0
Total net (postes 7 et 8 actif du bilan)	344 321	3 895 697	0

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
 (CRC 00/03 annexe 4-3.1.4 du règlement + art. 532-2/2 du PCG 99/03) - TABLEAU 9

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES						
	Montant début d'exercice	Acquisitions / Dotations	Réévaluations (+ / -)	Cessions / Mises au rebut / Reprises	Montant fin d'exercice	
Immobilisations corporelles (poste 12 actif du bilan)						
- Montant brut	1 896 855	1 433 910		570 953	2 759 812	
- Amortissements	676 932	152 856			829 788	
- Dépréciations	0				0	
- Montant net	1 219 923				1 930 024	
Immobilisations incorporelles (poste 11 actif du bilan)						
- Montant brut	6 112				6 112	
- Amortissements	6 112				6 112	
- Dépréciations	0				0	
- Montant net	0				0	

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 DEPRECIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CONTREPARTIE
 (CRC 00/03 annexe 4-3.1.5 du règlement)
 TABLEAU 10

DEPRECIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUEES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE (ACTIF ET PASSIF DU BILAN)						
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Dotations brutes	Reprises	Autres variations (fluctuations du cours de change ...)	Stock à la clôture de l'exercice	
Dépréciations de créances (actif)	11 121 193	2 493 101	2 513 552		11 100 742	
Provisions sur engagements par signature (passif)	2 432	0	600		1 832	
Autres dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (passif)	2 907 065	619 177			3 526 242	
Dont dépréciations et provisions constatées en couverture des risques pays	0				0	

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
INFORMATIONS SUR LE BILAN

PROVISIONS

(CRC 00/03 annexe 4-3.1.8 et 4.3.1.8bis du règlement) - TABLEAU 15

PROVISIONS						
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés et repris au cours de l'exercice	Stock à la clôture de l'exercice	
Provisions relatives à des opérations bancaires ou connexes à l'activité bancaire	3 569 878	712 915	100 151	600	4 182 042	
- Provisions pour retraites	0				0	
- Provisions pour impôts	0				0	
- Provisions pour restructuration	0				0	
- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie et sur engagements par signature	2 909 497	619 177		600	3 528 074	
- Provisions Epargne -Logement...	866	70			936	
* ...						
- Autres provisions	659 515	93 668	100 151		653 031	
Provisions relatives à des opérations non bancaires ou non connexes à l'activité bancaire (par catégorie de provisions)						
* ...						
* ...						
Total du poste 7 du bilan	3 569 878	712 915	100 151	600	4 182 042	

C:\Users\FUSTEJE\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\81LAJ586\BilanT15 CFAG 122011.xls\Prov.risques et charges

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 AUTRES POSTES DU BILAN
 (CRC 00/03 annexe 4-3.1.12 du règlement)
 TABLEAU 21

CREANCES ET DETTES CORRESPONDANT A DES OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LE RESEAU (POUR LES ETABLISSEMENTS AFFILIES A UN ORGANE CENTRAL)				
	Informations au 31/12/2011		Informations au 31/12/2010	
	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau
Créances sur les établissements de crédit (poste 3 actif du bilan)	1 462 772 048	1 384 437 576	1 354 737 686	1 270 040 172
Dettes envers les établissements de crédit (poste 2 passif du bilan)	1 526 844 078	1 502 359 332	1 425 055 202	1 372 163 541

VENTILATION DES POSTES "AUTRES ACTIFS" ET "AUTRES PASSIFS" DU BILAN

	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Autres actifs	8 140 447	8 534 778
- Débiteurs divers	3 798	0
- Prime d'épargne logement	0	6 318
- Gestion collective codevi		
- Etat	3 856 312	1 099 786
- Certificats d'association		
- Dépôts et cautionnement	316 471	329 788
- Stock d'immeubles	37	255
- autres	3 963 830	7 098 631
Dont créances rattachées	0	0
Autres passifs	5 702 590	6 052 667
- Dette représentative de titres empruntés		
- Créiteurs divers		
- Comptes de règlement relatifs aux opérations sur		
- Etat	2 828 076	3 873 787
- Salariés	626 418	454 296
- Organismes sociaux	2 053 400	1 654 938
- Autres	194 695	69 647
Dont dettes rattachées		

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 AUTRES POSTES DU BILAN
 (CRC 00/03 annexes 4.3.1/4.3.1.2/4.3.1.6/4.3.1.12 du règlement)
 TABLEAU 25

DUREE RESIDUELLE : VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE, DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE, DES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE							
	Durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois	Durée résiduelle de trois mois à un an	Durée résiduelle de un à cinq ans	Durée résiduelle de plus de cinq ans	Créances et dettes rattachées (1)	Total	
Créances sur les établissements de crédit	1 363 762 682	0	0	97 057 332	1 952 223	1 462 772 237	
- à vue	1 363 762 682			97 057 332	1 952 223	1 363 762 682	
- à terme						99 009 555	
Créances sur la clientèle	17 939 610	15 436 325	53 898 638	85 195 965	289 817	172 780 355	
- créances commerciales	357 393				289 817	357 393	
- autres concours à la clientèle	13 281 128	15 436 325	53 898 638	85 195 965		168 101 873	
- comptes ordinaires débiteurs	4 301 089					4 301 089	
- opérations d'affacturage						0	
Obligations et autres titres à revenu fixe						0	
Dettes envers les établissements de crédit	1 280 323 941	140 156 949	101 824 000	3 302 000	1 237 188	1 526 844 078	
- à vue	1 233 270 608				1 237 188	1 233 270 608	
- à terme	47 053 333	140 156 949	101 824 000	3 302 000		293 573 470	
Opérations avec la clientèle	40 201 114	1 288 024	14 657 205	0	76 684	56 223 027	
- comptes d'épargne à régime spécial	568 051	39 927	0	0	0	607 979	
- à vue	568 051					568 051	
- à terme	39 633 063	39 927	14 657 205	0	76 684	55 615 049	
- autres dettes	34 155 973	1 248 097				34 155 973	
- à vue	5 477 090	1 248 097	14 657 205	0	76 684	21 459 076	
- à terme							
Dettes représentées par un titre	0	0	15 000 000	0	112 401	15 112 401	
- bons de caisse						0	
- titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			15 000 000		112 401	15 112 401	
- emprunts obligataires						0	
- autres dettes représentées par un titre						0	
Total	2 702 227 347	156 881 288	185 379 843	185 555 297	3 668 313	3 233 712 098	

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 CAPITAUX PROPRES
 (CRC 00/03 annexe 4-3.1.9.A du règlement)
 TABLEAU 16

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LES EXERCICES 2011 ET 2010				
	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice (+/-)	Fin d'exercice
Total des capitaux propres hors réserves	13 274 314	0	2 460 000	15 734 314
Total des réserves (poste 13 du bilan NC)	12 440 335	3 808 179	-246 745	16 001 770
- Réserve légale	239 106	0		239 106
- Réserves statutaires	11 831 727	3 808 179		15 639 906
- Autres réserves	369 502		-246 745	122 757
Total	25 714 649	3 808 179	2 213 255	31 736 083

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 PRODUITS ET CHARGES D'INTERET
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.1 du règlement)
 TABLEAU 1

INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Intérêts et produits assimilés (1) (poste 1 compte de résultat) :	62 030 824	55 306 537
- opérations avec des établissements de crédit	53 089 150	46 662 043
- opérations avec la clientèle	8 932 784	8 634 828
- opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 890	9 667
- autres intérêts et produits assimilés		

(1) : y compris les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables ou récupérations de créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 PRODUITS ET CHARGES D'INTERET
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.1 du règlement)
 TABLEAU 2

INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Intérêts et charges assimilées : (poste 2 compte de résultat) :	49 067 526	40 873 423
- opérations avec des établissements de crédit	47 964 797	39 949 930
- opérations avec la clientèle	484 718	304 952
- opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	617 097	618 541
- opérations relatives à des dettes subordonnées du poste 8 du bilan)		
- autres intérêts et charges assimilées	914	

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 REVENU DES TITRES A REVENU VARIABLE
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.2 du règlement)
 TABLEAU 3

REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Revenus des titres à revenu variable (poste 7 compte de résultat) relatifs aux :	21 302	27 425
- Actions et autres titres à revenu variable (poste 6 actif bilan)		
- Participations et autres titres détenus à long terme (poste 7 actif bilan)	21 302	27 425
- Autres parts dans les entreprises liées (poste 8 actif bilan)		

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 COMMISSIONS
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.3 du règlement)
 TABLEAU 4

COMMISSIONS		
	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle	689 406	21
Opérations sur titres		2 739
Opérations sur change	1 791	
Opérations sur instruments financiers à terme	43 052	
Prestations de services financiers	5 427 047	2 568 440
.....		
.....		
Total des postes 8 et 9 compte de résultat	6 161 296	2 571 200

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 GAINS OU PERTES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.4 du règlement)
 TABLEAU 5

GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Opérations sur titres de transaction		
Opérations sur change	314	427
Opérations sur instruments financiers à terme		
Total du poste 10 compte de résultat	314	427

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.5 du règlement)
 TABLEAU 7

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE (POSTE 12 COMPTE DE RESULTAT)		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Produits des opérations de promotion immobilière		
Quote-part des opérations faites en commun		
Charges refacturées à l'exception des charges refacturées au franc le franc		
Transferts de charges		
Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat		
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées effectuées à titre accessoire		
Produits sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire	0	0
Produits provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes	169 678	160 739
...		
Total	169 678	160 739

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.5 du règlement)
 TABLEAU 8

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE (POSTE 13 COMPTE DE RESULTAT)		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Charges des opérations de promotion immobilière		
Quote-part des opérations faites en commun	201 019	142 679
produits rétrocédés à l'exception des produits rétrocédés au franc le franc		
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées effectuées à titre accessoire		
Charges sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire		
Charges provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes	789 371	479 315
...		
Total	990 389	621 994

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.6 du règlement)
 TABLEAU 9

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (POSTE 15 COMPTE DE RESULTAT)	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Frais de personnel :	6 034 264	6 038 229
- Salaires et traitements	3 758 844	3 167 486
- Charges de retraites	419 282	363 217
Dont charges constatées au titre des régimes à cotisations définies*		
- Autres charges sociales	1 592 806	1 315 010
- Intéressement et participation des salariés	263 332	1 192 516
Autres frais administratifs	1 035 373	996 439
Total	7 069 637	7 034 668

* Poste à indiquer et renseigner si concerné et si application de la recommandation 2003-R01 du CNC

COUT DU RISQUE

	31/12/2010	31/12/2010
Dotations aux provisions liées à des créances	-2 312 253	-1 846 912
<i>Dotations aux provisions ART13</i>	-512 866	-321 547
Dotations aux provisions liées à des opérations de hors bilan		
Dotations aux provisions liées à d'autres risques et charges sur crédits	-619 177	-301 640
Créances irrécouvrables	-298 551	-89 332
Reprises de provisions liées à des créances	2 289 902	2 500 202
<i>Dont reprise de provision ART13</i>	666 379	464 844
Reprises de provisions liées à des opérations de hors bilan		
Reprises de provisions liées à d'autres risques et charges sur crédits	600	0
Récupération des créances amorties	1 16 994	4 016
Total	-822 485	266 335

Le montant total des créances passé en pertes au 31/12/2010 est de 298 551€

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.8 du règlement)
 TABLEAU 11

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (POSTE 20 COMPTE DE RESULTAT)		
	Gains ou pertes 31/12/2011	Gains ou pertes 31/12/2010
Sur immobilisations corporelles		-16 429
Sur immobilisations incorporelles		
Sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	-20 885	
Total	-20 885	-16 429

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat courant			Résultat exceptionnel	
	Régime de droit commun (taux normal)	Régime dérogatoire (taux réduit)	Régime dérogatoire (taux réduit)	Régime de droit commun (taux normal)	Régime dérogatoire (taux réduit)
Base	7 978 826				
Taux d'imposition	33,33%				
Impôt brut correspondant	2 659 609		0		
Crédits d'impôts, avoirs fiscaux et imputations	43 578				
Autres éléments (dont impôts additionnels)	-62 588				
Impôt net (total) :	2 678 619		0		